



**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Désignation/localisation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un espace public	Commune
2	Aménagement d'un espace de retournement chemin du Schillig	Commune
3	Elargissement du chemin du Schillig	Commune
4	Création d'un cheminement piéton	Commune
5	Extension du cimetière et création d'une liaison entre la Rue Ste-Anne et le futur espace de stationnement à proximité du cimetière	Commune
6	Création d'un cheminement piéton d'une emprise de 4 mètres	Commune
7	Aménagement d'un espace de retournement chemin de la Schwyz	Commune
8	Aménagement d'un espace de retournement chemin de Lecotte	Commune
9	Aménagement d'un espace de retournement chemin de Lecotte	Commune
10	Cheminement piéton entre le chemin des Ecoliers et la zone UC	Commune
11	Protection de la ressource en eau (sources) à l'ouest du Melkerhof	Commune

\* Eléments remarquables du paysage (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)

 emplacement réservé

**maître d'ouvrage :**  
**Commune de Thannenkirch**

**Plan Local d'Urbanisme**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 25 Septembre 2019

A Thannenkirch, le  
Le Maire,  
Dominique-Ernest CARETTE



**conduite d'études :**  
**OTE Ingénierie**



1:2 000